

FICHE MÉTIER



COORDINATEUR·RICE DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE EN HABITAT INCLUSIF

1. CONTEXTE

Un habitat inclusif, au sens de la loi ELAN (2018), est une solution de logement pensée pour offrir à des personnes en situation de handicap et/ou âgées une vie autonome tout en favorisant l'entraide et le lien social. Chacun·e vit dans un logement indépendant, tout en faisant partie d'un collectif où les habitant·es partagent certains espaces et moments de convivialité, sans pour autant être dans un cadre institutionnel. L'habitat inclusif s'accompagne ainsi d'une coordination et d'une animation adaptées aux envies des habitant·es, sans être intrusif, pour rester actifs et bien intégrés dans leur environnement.

2. APPELLATIONS

Pour y répondre, le·a coordinateur·rice en habitat inclusif est amené·e à exercer plusieurs rôles pour accompagner le vivre ensemble en particulier dans les espaces partagés, tels ceux de :

- **animateur.trice** : il/elle accompagne la dynamique collective, le groupe de personnes, une activité ;
- **facilitateur.trice** : il/elle aide le groupe à faire émerger ses idées, ses solutions... ;
- **médiateur.trice** : il/elle permet de résoudre les conflits, de faciliter les accords ;
- **coordinateur.trice** : il/elle met en relation des éléments séparés pour créer un ensemble cohérent.

La terminologie de coordinateur·rice est retenue ici à titre de simplification rédactionnelle.

3. DÉFINITION

Le·a coordinateur·rice en habitat inclusif joue un rôle clé dans l'accompagnement du collectif des habitant·es, personnes adultes en situation de handicap et/ou personnes âgées.

Ce métier consiste à garantir une vie sociale harmonieuse, tout en respectant l'autonomie et les aspirations individuelles des habitant·es, en cohérence avec le cadre défini par la loi ELAN (2018).

L'objectif est de promouvoir l'inclusion sociale, la participation citoyenne, la solidarité, et de coordonner des projets avec les différent·es acteur·rices qui évoluent autour et dans les habitats.

Les missions pouvant démarrer avant l'installation des habitant·es, le·a coordinateur·rice de vie sociale et partagée en habitat inclusif peut être amenée à exercer avant et après ouverture de l'habitat.

4. MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

1. Accompagner le collectif habitant

- Co-construire avec les habitant·es le projet de vie sociale et partagée et assurer sa continuité, coordonner la rédaction d'une charte ou des règles du vivre ensemble, assurer leur mise à jour
- Accompagner la dynamique collective par la coordination voire l'organisation de temps d'échanges (conseil de maisons, de locataires, comité des habitant·es ou toute autre forme, d'activités et de sorties)
- Faciliter la participation, l'autodétermination et le pouvoir d'agir au sein du collectif et développer des pratiques d'intelligence collective.
- Réguler le quotidien dans les habitats, aider à la résolution de problèmes au sein du collectif : gestion des relations entre habitant·es, interactions avec le voisinage et partenaires externes.
- Coopérer avec l'ensemble des intervenant·es à domicile, et se coordonner avec les Services Autonomie à Domicile en cas de mise en commun des aides sociales individuelles telles la PCH ou l'APA
- Animer une éventuelle équipe de bénévoles
- Faciliter la communication entre les habitant·es et les différentes parties prenantes dans l'habitat et assurer une médiation si nécessaire

2. Être un soutien aux habitant·es

- Sécuriser les personnes dans leurs logements à travers l'écoute, le repérage des besoins dans les différents domaines de la vie quotidienne afin de les orienter vers les acteur·rices de droit commun
- Faciliter l'intégration des habitant·es, notamment en cas de nouvelles arrivées, en les accueillant et en accompagnant leur insertion au sein du collectif en place
- Accompagner le départ des habitant·es vers la suite de leur parcours résidentiel, pour faciliter la transition et maintenir le lien social
- Répondre aux sollicitations et attentes des habitant·es, les orienter et informer sur les services locaux (transports, paramédicaux, institutions sociales, association culturelle...) et les accompagner sur les questions de citoyenneté
- Faire le lien éventuel avec les familles, proches et aidant·es, se concerter et assurer une médiation si nécessaire

3. Contribuer à une bonne gestion de l'habitat inclusif

- Intervenir auprès des bailleurs propriétaires (bailleurs privés ou sociaux) et autres acteurs locaux pour maintenir un cadre adapté aux attentes des habitant·es
- Assurer l'interface entre le bailleur et les habitant·es, notamment dans le cas d'une gestion locative adaptée
- Réaliser un suivi administratif et budgétaire de l'habitat inclusif
- Participer ou contribuer à une démarche évaluative de l'habitat

4. Contribuer au rayonnement de l'habitat et à l'inscription des habitant·es dans leur territoire

- Coopérer avec les acteurs locaux et développer des partenariats pour enrichir la vie collective et ouvrir l'habitat vers l'extérieur
- Piloter d'éventuels comités de suivi
- Participer à la communication autour du projet pour en renforcer la visibilité



5. CONNAISSANCES

- Compréhension des spécificités des publics habitants (personnes en situation de handicap, âgées, personnes âgées atteintes de troubles cognitifs)
- Connaissance des spécificités liées à l'habitat inclusif et du contexte de politique publique dans lequel il s'inscrit, en particulier la loi ELAN et l'Aide à la Vie Partagée (AVP)

- Maîtrise des approches participatives, de l'éducation populaire, des méthodologies d'intelligence collective
- Connaissance des techniques et outils de communication adaptés à un public fragile
- Connaissances des acteur·rices et partenaires du secteur
- Maîtrise des supports et outils informatiques

6. COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE

- Capacité à animer des groupes ainsi qu'à fédérer des habitant·es autour de projets communs
- Capacité à soutenir l'autodétermination des habitant·es en s'appuyant sur leurs forces et leurs modes d'expression.
- Capacité à mobiliser la méthodologie de gestion de projet et à gérer des partenariats
- Aptitude à intervenir dans des situations conflictuelles et de gestion de crise avec impartialité

- Aptitude en communication et capacité à valoriser les projets collectifs
- Capacité à travailler à la fois en autonomie et en équipe, avec des professionnels, bénévoles et partenaires externes
- Capacités rédactionnelles pour formaliser les bilans, projets et autres documents de suivi

7. SAVOIR-ÊTRE

- Sens des relations humaines : écoute, empathie, diplomatie et discrétion
- Esprit d'initiative, créativité et adaptabilité pour répondre aux propositions variées des habitant·es
- Sens de l'organisation et proactivité pour anticiper et gérer les imprévus
- Rigueur dans le suivi administratif et budgétaire

8. CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI

- Diplômes observés : BPJEPS, DEJEPS, DUT Carrières Sociales, BTS ESF, DEME, diplôme de CESF, TISF, ES ou autres formations sociales, en psychologie ou en animation socioculturelle
- Expérience appréciée en animation, gestion de projets collectifs ou accompagnement social



9. CONTEXTE DE TRAVAIL

Lieu : Habitats inclusifs situés en milieu rural ou urbain, adaptés aux attentes des habitant·es

Types d'habitats divers : partagé (colocation), groupé ou diffus. Parfois un mix des deux.

Public : personnes retraitées ; personnes âgées avec des troubles neurodégénératifs ; personnes en situation de handicap, tout type de handicap. Parfois un mix des deux. Parfois dimension intergénérationnelle (avec du logement familial et/ou des jeunes actifs à proximité)

Structure : Associative, coopérative ou autre (bailleurs sociaux, ESSMS ...)

10. CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Statut : principalement en CDI, parfois en CDD et plus exceptionnellement en tant que prestataire de service pour le gestionnaire de l'habitat. Activité à temps plein ou temps partiel selon les cas.

Horaires : Flexibles, généralement en semaine, avec dans certains cas un travail en soirée ou le week-end selon les activités des habitant·es.

Salaires : variables selon statut et convention collective, généralement entre 2 000 et 3 000 € brut mensuel pour un temps plein.

Convention collective : pas systématique, rattachement à l'éventuelle convention collective de la structure porteuse.

Rattachement hiérarchique : selon les cas, au co-fondateur·rice, directeur·rice, chef·fe de service, chargé·e des habitats inclusifs ou administrateur·rices (Conseil d'Administration).

Déplacements : fréquents, entre différents sites et pour coopérer avec les partenaires.

Environnements de travail : variés. L'activité se déroule a minima pour partie directement dans les habitats inclusifs, au sein des espaces collectifs et/ou dans un bureau mis à disposition. Elle peut aussi prendre place dans un des sites de la structure employeuse.

Formation et travail en équipe :

- Participation à des groupes de travail et d'analyse des pratiques entre pair·es
- Formations de type premier secours, risque incendie ...
- Formations continues thématiques (accompagnement, vieillissement, fin de vie, éthique, santé mentale, facilitation...)
- Collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (bénévoles, professionnels locaux, collègues, proches, aidants ...).

11. SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'habitat inclusif repose sur une synergie entre le secteur du logement, du social et les initiatives citoyennes d'inclusion. Il se situe ainsi au croisement de :

1. Le **logement**, notamment le logement social et solidaire : Fournir des solutions d'habitat adaptées aux attentes spécifiques des habitant·es tout en favorisant leur inclusion dans la société.

2. Le **secteur de l'accompagnement** : Mettre en œuvre le "projet de vie sociale et partagée", en lien avec les acteurs du domicile et les aidant·es.

3. L'**économie sociale et solidaire** (ESS) : Les projets d'habitat inclusif s'inscrivent souvent dans ce cadre, impliquant des associations et des entreprises sociales.

